

Non à la perte du libre choix du médecin. Nous refusons que les patientes et les patients doivent s'acquitter d'une quote-part plus élevée pour pouvoir conserver le libre choix du médecin et de l'hôpital.

Non à un transfert du pouvoir aux caisses-maladie. Nous refusons que les caisses-maladie puissent décider arbitrairement avec quels réseaux de soins elles souhaitent conclure des conventions et avec lesquels pas.

Non aux contrats-bâillons. Nous refusons que les caisses-maladie puissent lier leurs assurés pendant plusieurs années avec des contrats-bâillons.

Non à la coresponsabilité budgétaire contraignante. Nous refusons que les réseaux Managed Care doivent obligatoirement assumer une coresponsabilité budgétaire. Cela encourage la sélection des risques et le rationnement caché et pèse sur la relation médecin-patient (est-ce que je reçois vraiment tous les soins nécessaires ?)

C'est pourquoi nous vous invitons à dire NON à cette révision de la LAMal et à soutenir le référendum par votre signature.

REFERENDUM contre la modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:	N° Postal:	Commune politique:

N°	Nom <i>écrire à la main; en majuscules!</i>	Prénom	Date de naissance exacte (Jour/Mois/Année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle <i>(laisser en blanc)</i>
1						
2						
3						

Expiration du délai référendaire: 19 janvier 2012

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu:

Date:

Sceau:

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation:

Signature manuscrite:

Fonction officielle:

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au 15 décembre 2011 au plus tard au comité référendaire: ASMAC, référendum LAMal, case postale 8650, 3001 Berne; il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires. D'autres listes peuvent être commandées à la même adresse ou téléchargées sur le site www.managed-care-non.ch